



# Certibiocide autres produits

**En  
formation continue**

## Dates

Voir calendrier

## Horaires

8h30-12h00 & 13h-16h30  
Soit 21 heures de formation.

## Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

## Mode de financement et Tarif

Nous contacter

**Campus  
Provence-Ventoux  
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de  
résultat sur notre site internet.

## Les objectifs pédagogiques

- Connaître et respecter les consignes et la réglementation
- Connaître les produits désinfectants
- Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)
- L'élimination et le stockage des déchets.

## Public concerné et modes de financement

Personne encadrant de chantier d'application ou personnes effectuant la vente de produits biocides professionnels.

Modes de financement : Pôle emploi ; VIVEA...

## Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.

## Programme de formation

- ◆ Accueil et lancement de la formation
- ◆ Introduction
- ◆ Réglementation
- ◆ Les micro-organismes et la désinfection
- ◆ Prévention des risques sur la santé
- ◆ Prévention des risques environnementaux
- ◆ Test de fin de formation.

## Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques  
La formation se déroule en apport théorique au CFPPA.

## Méthodes d'évaluation

Vérification de l'acquisition des compétences par un test sous forme de QCM.

## Validation de la formation

Attestation d'obtention du Certibiocide et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.  
(Certification au RS n°6441-01/01/2029)

**Contact** : Cédric AUGIER 04 90 60 80 90  
Cedric.augier@educagri.fr



*Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*

*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perrri@educagri.fr](mailto:armelle.perrri@educagri.fr)*

